



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**
Nombre de conseillers municipaux présents : **20**
Nombre de votes contre : **0**
Nombre d'abstentions : **0**
Nombre de votes pour : **28**
Nombre de suffrages exprimés : **28**

Date de convocation du Conseil Municipal le 10 décembre 2019

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, François LENHARD, Michèle LUCAS, Jean-Louis TOURET, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND et Bernard HOUZEAU.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à François LENHARD,
Nadège FONTAINE, ayant donné pouvoir à Magalie PIAT,
Évelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Pascal SUDRE, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Benoît COQUAND.

Absent :

Christine CABEZAS.

Début de la séance : **19h00**

Fin de la séance : **20h55**

Secrétaire : **Magalie PIAT**

FINANCES

DL.19.106 - Approbation de la décision modificative n°2 2019- Ville

Christian DUMAS expose :

Ce projet de décision modificative a pour unique objet une opération d'ordre afin de mettre à l'inventaire la valeur du bien vendu à l'euro symbolique par la SEMDO (Salle Guy Poulin) à la commune d'Ingré.

Dépenses d'investissement

Le total du projet de la décision modificative 2 pour 2019 s'élèverait à 314 000 €.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

Ce chapitre doit être augmenté de 314 000 € correspondant à la valeur estimée de la salle Guy Poulin aux Jardins du Bourg.

Recettes d'investissement

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

Ce chapitre doit être augmenté de 314 000 € correspondant à la valeur estimée de la salle Guy Poulin aux Jardins du Bourg.

Après présentation en commission « Finances - Ressources Humaines » du 2 décembre 2019, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°2 2019 de la ville d'Ingré.

Après débats et délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **24 DEC. 2019**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **27 DEC. 2019**

Publication le : **27 DEC. 2019**

Notification le : **27 DEC. 2019**



Le Maire

Christian DUMAS

Acte à classer

DL-19-106

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-------------|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 |
| En préparation | En attente retour Préfecture | > AR reçu < | Classé |

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-12-27T10-56-20.00 (MI221069806)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20191217-DL-19-106-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : approbation de la décision modificative n.2 2019
ville

Date de décision : 17/12/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.2. Niveau réservé à "Actes Budgétaires" :
7.1.2.3. Budget modificatif - Délibéré avec document budgétaire.

Acte : [DL.19.106-FIN-approbation de la
décision modificative n°2 2019 -
ville.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/12/19 à 10:56

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

Transmis

Date 27/12/19 à 10:56

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

Accusé de réception

Date 27/12/19 à 11:01